

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979 - 1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 4 décembre 1979

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), à la suite de la mission effectuée du 1^{er} au 12 juillet 1979 auprès des forces armées de Nouvelle-Calédonie et de la zone sud de l'Océan Indien,

Par M. Jean FRANCOU

Sénateur

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.*

S O M M A I R E

	Pages
Programme de la mission	3
NOUVELLE-CALEDONIE ET DEPENDANCES	6
La zone d'action	6
Les missions et les activités	7
Les moyens et l'organisation	8
ZONE SUD DE L'OCEAN INDIEN	11
La zone d'action	11
Les missions et les activités	12
Les moyens et l'organisation	13
Conclusion	16

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses attributions, votre rapporteur spécial a visité les forces armées de Nouvelle-Calédonie et de la zone sud de l'Océan Indien.

Le programme de ces visites fut le suivant :

1^{er} juillet 1979 : Départ de Roissy-Charles de Gaulle à 22 heures par ligne aérienne régulière.

3 juillet

Matin : 9 h 30 Arrivée en Nouvelle-Calédonie à l'aéroport de Tontouta.
Accueil par le Général commandant supérieur.

Déplacement vers Nouméa.

10 h 45 Visite au Haut-Commissaire.

11 h 30 Entretien avec le Commandant du groupement de gendarmerie.

Après-midi : 14 h 30 Séance de travail avec le Général commandant supérieur et les officiers de son état-major. Exposés sur les forces et leurs activités.

16 h Visite des installations à terre de la Marine à la Pointe Chaleix et visite du patrouilleur « La Dunkerquoise ».

4 juillet

Matin : 9 h Départ en hélicoptère vers Tontouta.

9 h 30 Visite de la base d'aéronautique navale (B.A.N.) de Tontouta et de l'escadrille 9 S.

10 h 30 Visite de l'escadron de transport outre-mer (E.T.O.M.) 00.052 de l'Armée de l'Air.

11 h Départ de Tontouta en hélicoptère vers l'Ile des Pins.

Après-midi : visite du centre de repos interarmées de l'Ile des Pins et retour à Nouméa en hélicoptère.

5 juillet

Matin : 8 h 30 Visite à Nouméa de la portion centrale du Régiment d'infanterie de marine du Pacifique (R.I.M.A.P.).

10 h 30 Départ en hélicoptère pour Plum et visite du camp du R.I.M.A.P.

Après-midi : 14 h 30 Départ en hélicoptère pour Nandaï et visite du camp du R.I.M.A.P.

16 h 30 Départ de Nandaï en hélicoptère, survol du site minier et retour à Nouméa.

6 juillet

Matin : Entretien avec le Général commandant supérieur et visite au Haut-Commissaire. Déplacement vers Tontouta.

Après-midi : Départ de Nouvelle-Calédonie à 12 h 30 par ligne aérienne régulière.
Arrivée à Sydney à 16 h 30.

7 juillet : Départ de Sydney à 11 h 30 par ligne aérienne régulière.
Arrivée à l'île Maurice à 19 h.

8 juillet : Départ de l'île Maurice à 17 h 30 par ligne aérienne régulière.
Arrivée à l'aéroport de la Réunion à 18 h 15.
Accueil par le Général commandant supérieur.
Déplacement vers Saint-Denis.

9 juillet

Matin : 7 h 45 Départ de Saint-Denis en hélicoptère pour le Tampon.

Visite de l'école militaire préparatoire.

9 h 45 Départ du Tampon en hélicoptère pour Pierrefonds.

Visite du 2^e Régiment de parachutistes d'infanterie de marine (R.P.I.M.A.).

- Après-midi : 14 h Départ de Pierrefonds en hélicoptère pour Saint-Denis.
- 14 h 30 Séance de travail avec le Général commandant supérieur et les officiers de son état-major. Exposés sur les forces et leurs activités.
- 17 h 30 Visite au Secrétaire général de la préfecture, le Préfet étant absent.

10 juillet

- Matin : 8 h 30 Départ pour Mayotte par ligne aérienne régulière.
- 11 h 30 Arrivée à Dzaoudzi. Accueil par le Colonel commandant le détachement de la légion étrangère.
- Après-midi : 14 h Visite au Secrétaire général, le Préfet étant absent.
- 15 h Visite du détachement de la légion étrangère et des installations militaires de la Petite Terre.

11 juillet

- Matin : 8 h Départ de la Petite Terre en chaland pour la Grande Terre.
Visite de la Grande Terre et du camp de Kwalé.
Retour en chaland à la Petite Terre.
- Après-midi : 13 h Départ de Dzaoudzi par avion militaire (Transall).
Arrivée à La Réunion à 18 h.

12 juillet:

- Matin : 8 h Départ de Saint-Denis en hélicoptère pour la station Oméga. Visite des installations de la marine.
- 10 h Départ de la station Oméga en hélicoptère pour l'aéroport Gillot. Visite de la base aérienne 181.
- Après-midi : 14 h Entretien avec le Commandant du groupement de gendarmerie.
- 15 h 30 Visite du régiment du service militaire adapté.
- 19 h 30 Départ de la Réunion par ligne aérienne régulière.

LES FORCES ARMEES EN NOUVELLE-CALEDONIE ET DEPENDANCES

La zone d'action

L'action du Général commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie et dépendances s'inscrit dans le cadre d'une zone d'intérêt qui s'étend sur toute la partie sud-ouest de l'Océan Pacifique, de l'Indonésie au nord à la Nouvelle-Zélande au sud et de la ligne de changement de date à l'ouest au méridien 100° à l'est. La zone de responsabilité proprement dite comprend :

— la Nouvelle-Calédonie ou Grande Terre. Sa superficie est de 16 750 kilomètres carrés ; elle est peuplée par environ 115 000 personnes dont plus de la moitié vivant à Nouméa ;

— l'archipel des Loyautés à 100 kilomètres à l'est de la Grande Terre comprenant trois grandes îles (Lifu, Mare, Ouvéa) et un ensemble de petites îles dont beaucoup sont inhabitables. La population des Loyautés est d'environ 15 000 personnes ;

— les îles Wallis et Futuna à 2 000 kilomètres de la Grande Terre, d'une superficie de 240 kilomètres carrés ; elles ont environ 9 000 habitants ;

— les Nouvelles-Hébrides à 600 kilomètres de la Grande Terre.

La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances d'une part, les îles Wallis et Futuna d'autre part, constituent deux territoires d'outre-mer distincts. Les Nouvelles-Hébrides, dont la prochaine accession à l'indépendance est prévue, sont placées sous condominium franco-britannique ; l'intervention militaire y est possible après accord des autorités du condominium.

La quasi-totalité des forces armées sont en fait stationnées sur la Grande Terre : 400 kilomètres de long, 50 kilomètres de large ; une chaîne de montagnes parcourt l'île sur toute sa longueur et la coupe en deux à tous points de vue : historique, géographique, climatique, ethnique, économique ; à l'ouest se succèdent des bassins côtiers reliés par de faibles cols, ce sont les terres de colonisation ; à l'est la montagne tombe à pic dans l'océan au milieu d'une végétation luxuriante, c'est le pays mélanésien par excellence prolongé au

large par les Loyautés. Les routes, dont un effort récent a amélioré le tracé et l'état, ne sont pas encore très nombreuses : 500 kilomètres de routes goudronnées, 5 000 kilomètres de pistes en terre non compris les chemins de mines et de tribus. Les trajets qui empruntent les traversières sont spécialement difficiles et beaucoup de déplacements sont longs, sauf utilisation de moyens aériens.

Les missions et les activités

La mission de base des forces armées placées sous les ordres du Général commandant supérieur en Nouvelle-Calédonie et dépendances est d'affirmer la présence française dans les territoires relevant de sa responsabilité, territoires dans lesquels la souveraineté française, même si certains la trouvent gênante, n'a pas fait, à ce jour, l'objet de contestations sur le plan international.

Les activités des forces s'inscrivent dans le cadre de cette mission et visent à dissuader les menaces éventuelles tout en préparant les interventions dont la nécessité pourrait apparaître.

Outre l'entraînement individuel et collectif de détail continu, deux manœuvres territoriales se déroulent annuellement, l'une en été, l'autre en hiver ; chacune dure une dizaine de jours et a lieu dans une zone différente de la précédente. L'objectif est d'entraîner les unités dans un cadre interarmées ainsi que d'étudier les problèmes de tous ordres, et notamment ceux qui tiennent aux particularités du milieu. Des renforts extérieurs sont systématiquement recherchés mais, mis à part quelques bâtiments de la marine en provenance de Tahiti (4 000 kilomètres), sont difficiles à obtenir en raison de l'éloignement.

Des tournées de présence et de reconnaissance d'une dizaine de jours, pour lesquelles le territoire a été découpé en zones attribuées chacune à une unité, sont régulièrement effectuées. Elles incombent essentiellement à l'armée de terre mais emploient aussi des moyens marine ou air. L'objectif est d'entraîner les personnels, d'établir des contacts avec les populations des différentes ethnies, de participer avec elles à des travaux d'intérêt général, de recueillir des informations de tous ordres.

En dehors de sa participation aux missions interarmées (transport maritime ou aérotransport) la marine assure une série de missions propres : missions de souveraineté, exercices avec des forces australiennes ou néo-zélandaises, contrôle de la navigation commerciale, surveillance des zones économiques et police de la pêche au titre de laquelle le récit du récent arraisonnement de bâtiments formosans qui pêchaient en situation irrégulière par un patrouilleur de la marine nationale figurait en bonne place dans la presse locale lors de notre passage.

Avec ses hélicoptères, dont l'état des routes et la configuration du terrain néo-calédonien font la terre d'élection, l'armée de l'air prend une large part aux exercices interarmées ; elle participe aussi aux missions de sécurité (O.R.S.E.C., E.V.A.S.A.N.).

La gendarmerie, enfin, a un rôle essentiel à la réussite de la mission assignée aux forces armées. Avec quelques nuances elle exerce les mêmes attributions qu'en France : la police des armes, qui tendent à foisonner, est particulièrement importante ; bien que la justice coutumière règle à son niveau certains délits mineurs mettant en cause les ressortissants d'une même tribu, la police judiciaire se développe ; mais, en outre, la gendarmerie assume en Nouvelle-Calédonie des fonctions annexes qui n'ont pas leur équivalent en France, et parmi lesquelles celle de syndic des affaires autochtones présente une importance particulière. Les 55 000 mélanésiens vivent en effet, pour une grande part, sous un régime coutumier, groupés en tribus d'une centaine de personnes disposant d'un territoire inaliénable excluant la propriété individuelle ; les gendarmes sont les intermédiaires entre l'administration et les chefs de ces tribus : ils les visitent, les conseillent, reçoivent leurs réclamations, leur font des observations et peuvent même provoquer des sanctions à leur égard.

Les moyens et l'organisation

Les forces armées placées sous le commandement du Général commandant supérieur en Nouvelle-Calédonie comprennent des unités appartenant aux trois armées et à la gendarmerie.

Leur effectif total est de 2 472, se répartissant comme l'indique le tableau suivant :

	Gendarmerie	Terre	Mer	Air	Totaux
Officiers	11	84	36	6	137
Sous-officiers ...	322	278	205	35	840
Hommes du rang .	46	1 142	245	22	1 495
Totaux	379	1 544	486	63	2 472

A l'exception de la gendarmerie, présente sur l'ensemble du territoire y compris les îles Loyautés, Wallis et Futuna et les Nouvelles-Hébrides (où stationne un détachement), les forces armées sont regroupées dans 4 localités de la Nouvelle-Calédonie proprement dite : Nouméa où se trouvent l'ensemble des organes de commandement et les moyens navals, Tontouta à une cinquantaine de kilomètres vers le nord de Nouméa où se trouvent les moyens de l'air et de l'aéronavale, Plum à 35 kilomètres vers le sud de Nouméa où sont stationnées deux unités élémentaires de l'armée de terre, Nandaï à 170 kilomètres vers le nord de Nouméa où se trouvent deux compagnies de l'armée de terre. Un centre de repos, accessible à tous les personnels des armées et à leurs familles, fonctionne dans d'excellentes conditions à l'île des Pins, à une cinquantaine de kilomètres dans le sud-est de la Grande Terre, dans un site particulièrement propice à ce genre d'installation.

L'état-major est interarmées ; le Général commandant supérieur exerce personnellement le commandement de l'armée de terre qui est son armée d'appartenance ; deux officiers supérieurs lui sont adjoints pour le commandement de la marine et le commandement de l'air. Le service de santé présente la particularité d'être dirigé par un médecin militaire qui est, en même temps, directeur de la santé et de l'hygiène publique du territoire ; une partie des personnels relevant du service de santé des armées se trouve en position de détachement.

Outre les services (Intendance, Matériel et Bâtiments) ainsi qu'un bataillon de commandement et de services, l'élément constitutif essentiel de l'armée de terre en Nouvelle-Calédonie est le régiment d'infanterie de marine du Pacifique avec son millier d'hommes dont environ 300 appelés.

Les effectifs en sont répartis entre trois implantations, situation qui peut présenter quelques inconvénients au regard de la gestion, mais qui se situe dans l'optique de la mission de présence assignée aux forces. A Nouméa, au centre ville, dans un casernement du siècle dernier, se trouvent le commandement, les ateliers régimentaires, la compagnie d'administration et de service et une compagnie de combat qui n'est pas aéroportée. A Plum, à proximité d'un vaste terrain qui sert de champ de tir aux unités des trois armées, sont installés le groupement d'entretien et de pliage des parachutes, la compagnie d'instruction et une batterie d'artillerie ; la transformation des installations, initialement en baraques, se poursuit avec la construction de bâtiments neufs dont une bonne partie sont déjà en service. A Nandaï, dans un camp léger qui commence à dater et appelle des rénovations, se trouvent deux compagnies de combat avec leur section de base ; des logements pour les familles, dont quelques villas neuves, sont à proximité du casernement. Le régiment dispose d'environ 200 véhicules de combat ; plus de la moitié datent de plus de dix ans mais une partie a été rénovée ; le matériel de transmissions est satisfaisant.

La marine, dont le commandant relève à la fois du Général commandant supérieur pour le maintien de l'ordre et la défense du territoire à l'intérieur des eaux territoriales et de l'amiral commandant la zone maritime du Pacifique pour ce qui concerne la sous-zone Pacifique ouest, dispose, tant à l'unité marine à la pointe Chaleix qu'à la base aéronavale à Tontouta, d'installations à terre satisfaisantes et de moyens navals et aéronavals. Les premiers consistent en deux patrouilleurs d'environ 25 ans d'âge et dont il faudra bientôt prévoir le remplacement, d'un engin de débarquement d'infanterie et de chars, et deux L.C.M., sans compter les trois bâtiments hydrographiques de la mission océanographique du Pacifique. Les moyens aériens consistent en un avion de patrouille maritime Neptune P2 V7 et trois avions de servitude de type C 54 et C 47. Au total, si ces moyens qui sont, dans l'ensemble, anciens conviennent pour les missions territoriales, ils apparaissent plutôt faibles, étant donné les étendues à couvrir, pour la surveillance des routes maritimes et de la zone économique.

L'armée de l'air est représentée par un escadron de transport stationné sur la base aéronavale de Tontouta ; c'est une unité élémentaire rattachée, pour les moyens administratifs, techniques ou de ravitaillement, à la base aérienne de Villacoublay. Les moyens aériens consistent exclusivement en hélicoptères : une Alouette II dont

la zone d'action est limitée à la Grande Terre et quatre SA 330 Puma qui peuvent joindre les Loyautés et mêmes les Nouvelles-Hébrides avec des réservoirs supplémentaires. Cet ensemble convient pour les missions à remplir.

LES FORCES ARMEES DANS LA ZONE SUD DE L'OCEAN INDIEN

La zone d'action

Outre l'espace maritime, la zone sud de l'Océan Indien couvre un ensemble de territoires assez différents par leur statut, leur surface, leur population et leur intérêt économique, mais dont la dispersion constitue une caractéristique importante sous l'angle de leur défense.

Ces territoires sont les suivants :

— l'île de La Réunion, 2 500 kilomètres carrés, 550 000 habitants. C'est un département français, convenablement équipé à bien des égards et notamment pour le réseau routier, relié journallement à la métropole par lignes aériennes régulières ;

— l'archipel comorien de Mayotte, 376 kilomètres carrés, 25 000 habitants devenus, en 1976, une « collectivité territoriale à caractère particulier ». Mayotte comprend deux îles principales distantes de quelques kilomètres : la Grande Terre (358 kilomètres carrés) et la Petite Terre (18 kilomètres carrés) où se trouve l'aéroport (une piste en dur de 1 350 mètres) et où résident le Préfet et les autorités militaires. Un très beau lagon mais pas de port ; un modeste réseau routier ; peu de commerces. Mayotte est à 1 500 kilomètres de La Réunion, mais l'impossibilité de survol de Madagascar par les avions militaires nécessite pour eux un vol de 1 700 kilomètres ;

— les îles éparses : Europa, Bassas da India, Juan de Nova, Glorieuses, Tromelin. Ce sont des îlots de petite surface et totalement inhabités de très longue date. Les quatre premiers, énumérés en

remontant du sud vers le nord, sont situés entre Madagascar et la côte d'Afrique ; le dernier est au nord de La Réunion. Ils sont d'accès par mer souvent difficile en raison de la configuration de la côte. Sauf à Bassas da India, des pistes en sol naturel ou en sable compacté de 1 000 à 1 400 mètres, dont certaines doivent être utilisées avec des restrictions, ont été aménagées sur chacun d'eux. La nécessité de contourner Madagascar exige pour les avions militaires des vols de 1 500 à 2 500 kilomètres à partir de La Réunion pour rejoindre les îles éparses, sauf Tromelin qui est à 560 kilomètres ;

— les terres australes et antarctiques : à 3 100 kilomètres de La Réunion pour les Crozet, 3 400 kilomètres pour les Kerguelen et 7 600 kilomètres pour la Terre Adélie, que leur éloignement et leurs particularités placent plutôt dans la zone d'intérêt que dans la zone d'action des forces armées de la zone sud de l'Océan Indien.

Les missions et les activités

La mission de base des forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien consiste à garantir la souveraineté nationale sur les territoires qui viennent d'être énoncés et pour certains desquels la présence française a déjà fait l'objet de contestations, au moins sous forme verbale, de la part de quelques pays.

Outre l'instruction propre à chaque catégorie de forces, les forces armées de la zone sud de l'Océan Indien exécutent des exercices propres à améliorer l'entraînement interarmées à tous les niveaux : exercices de mise en alerte, exercices d'engagement d'un élément, exercices amphibies, exercices d'entraînement au parachutage et au largage de matériel.

Certaines activités présentent un caractère quasi-opérationnel : tel est le cas de la participation des éléments marine à la surveillance confiée à la force maritime de l'Océan Indien qui, de son côté, apporte une assistance éventuelle aux forces armées de la zone sud ; tel est aussi le cas de l'entretien permanent sur chacune des îles Europa, Juan de Nova et Glorieuses d'un groupe de parachutistes de l'infanterie de marine et d'un gendarme dont il faut assurer régulièrement le ravitaillement en vivres et en matériel ainsi que la relève par les moyens maritimes et aériens ; les mêmes prestations doivent être assurées pour le personnel de la météorologie détaché sur les îles éparses.

Dans un autre domaine, les forces armées de la zone sud de l'Océan Indien ont des activités spécifiques orientées vers l'aide à la collectivité. Il s'agit de la mise en application du plan O.R.S.E.C. adapté aux particularités locales ; de la mission confiée à l'école militaire préparatoire du Tampon qui, dans un ensemble accueillant, donne à de jeunes pensionnaires réunionnais, fils de citoyens français, une formation humaine et une culture générale leur permettant de participer dans les meilleures conditions au recrutement des cadres des armées ; du rôle rempli par le régiment du service militaire adapté qui, dans un cadre strictement militaire, assure, par une formation civique et professionnelle, la promotion sociale d'une fraction de la jeunesse du département et effectue à cette occasion des travaux au profit des collectivités locales en participant, le cas échéant, à la défense de l'île.

Les moyens et l'organisation

Les forces placées sous le commandement du Général commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien appartiennent aux trois armées et à la gendarmerie.

Leur effectif total est de 3 150 se répartissant de la façon suivante :

	Gendarmerie	Terre	Mer	Air	Totaux
Officiers	11	121	20	29	181
Sous-officiers	510	379	95	159	1 143
Hommes du rang	18	1 564	119	125	1 826
Totaux	539	2 064	234	313	3 150

Au point de vue de leur lieu de stationnement, les forces sont réparties entre les îles éparses (environ 50 hommes), la collectivité territoriale de Mayotte (environ 350 hommes) et le département de La Réunion. Pour ce dernier, mis à part les gendarmes dispersés dans la trentaine de brigades que comporte l'île, la majorité des lieux de stationnement sont plutôt situés dans la partie ouest de l'île entre la capitale (Saint-Denis) et la ville de Saint-Pierre ; quand, en 1973, les

forces françaises se sont repliées de Madagascar sur La Réunion, il a fallu, en effet, adapter le plan de stationnement aux possibilités d'infrastructure de l'île.

L'état-major, installé dans l'ancien hôtel des relais aériens sur les hauteurs proches de la capitale, est interarmées; le Général exerce personnellement le commandement de l'armée de terre à La Réunion, deux officiers supérieurs lui sont adjoints pour le commandement de l'air et celui de la marine, le commandant militaire à Mayotte relève directement de lui.

Mis à part les services à vocation interarmées partielle (direction du matériel et des bâtiments, établissement du matériel, sous-direction du génie, direction de l'intendance) et le bataillon de commandement et de services installés à Saint-Denis, l'essentiel des éléments appartenant à l'armée de terre est constitué par le 2^e Régiment de parachutistes d'infanterie de marine (R.P.I.M.A.), d'un effectif d'environ 650 hommes, et par un détachement de la Légion étrangère d'environ 250 hommes.

Le 2^e R.P.I.M.A., qui compte à la fois des engagés et des appelés, comprend, outre une compagnie de commandement et de services, trois compagnies de combat dont deux sont parachutistes, l'une d'elles étant une compagnie tournante relevée tous les six mois à partir de régiments métropolitains. Les installations du régiment sont actuellement dispersées entre la ville de Saint-Denis, la Saline à 40 kilomètres et Pierrefonds à 6 kilomètres; cette situation est gênante mais ne devrait pas se prolonger exagérément: la construction à Pierrefonds, à proximité d'une piste en dur de 1 500 mètres, d'un casernement neuf pour l'ensemble du régiment est réalisée à 50% et va se poursuivre. C'est le 2^e R.P.I.M.A. qui assure la surveillance sur les îles éparses; par ailleurs, ce régiment est apte aux missions d'intervention à l'extérieur et il serait souhaitable qu'il soit équipé en matériels modernes aussi vite que possible.

Le détachement de la Légion étrangère est implanté à Mayotte; il comprend un élément de commandement et de soutien et une compagnie tournante relevée tous les six mois à partir d'une unité stationnée en métropole. Une section travaux est aussi prévue pour ce détachement de Légion mais pour l'heure elle est inexistante. Bien qu'un effort sérieux ait été fait, avec la main-d'œuvre militaire, pour améliorer les conditions de vie du personnel et des familles (construction d'un cercle et d'une infirmerie, par exemple), le détachement

est installé dans des conditions précaires tant à Dzaoudzi qu'en Grande Terre, à Kwalé, où la réalisation d'un camp de brousse mieux adapté qu'actuellement aux conditions climatiques est envisagée mais, d'une façon générale, la situation politique à Mayotte fait approuver la prudence dont on fait preuve pour la réalisation de tout investissement immobilier important.

La marine à La Réunion comprend des installations à terre, des moyens navals dont une partie est détachée à Mayotte. L'unité marine se trouve actuellement entre Saint-Paul et le port, à la station du réseau international Oméga qui, avec son pylône de 400 mètres de haut, est un des huit éléments répartis sur la planète pour assurer la radio-navigation sur l'intégralité de celle-ci ; c'est la marine qui assure l'exploitation de cette station actuellement sans clôture et sans protection. Dans les prochains mois devraient être achevées les constructions qui permettront une meilleure installation de la marine près du port des Galets qui n'est, au demeurant, pas de taille à offrir de larges possibilités d'accueil aux bâtiments de guerre. Les moyens navals consistent en trois petits bâtiments de patrouille, deux de transport et des chalands et citernes ; à Mayotte restent détachés : une vedette, un remorqueur et des chalands. Il n'y a pas de moyens aéronavals, ce qui ne facilite pas la surveillance des zones économiques dont la surface est la même que celle de la Méditerranée.

Les moyens de l'armée de l'air sont rassemblés sur la base aérienne 181, petit ensemble homogène et moderne installé dans une enceinte convenablement isolée sur l'aéroport Gillot. Cette escale aérienne, capable de recevoir des renforts extérieurs, accueille un escadron qui assure les transports aériens militaires de la zone avec trois avions-cargos Transall et deux hélicoptères légers Alouette II. Il n'y a pas de moyens aériens stationnés de façon permanente à Mayotte, ce qui, dans certaines circonstances, risque de constituer une gêne ; il est toutefois possible de faire acheminer un hélicoptère par un des avions-cargos.

Le stockage des carburants nécessaires aux forces de la zone sud de l'Océan Indien mérite qu'on y porte attention. On se trouve devant deux situations fort différentes : à Mayotte, les armées ont construit, avec de la main-d'œuvre militaire, un parc de stockage que gère une délégation du service des essences et qui assure l'approvisionnement de tout le territoire, que les besoins soient civils ou militaires. A La Réunion, la situation est inverse : les armées n'ont aucune installation de stockage propre et sont tributaires de moyens de stockage civils.

CONCLUSION

En dépit de différences, tenant notamment à la position géographique, à la configuration et au statut juridique des territoires de leur ressort, aux problèmes qui s'y posent et aux missions qui en découlent, les forces armées de Nouvelle-Calédonie et de la zone sud de l'Océan Indien présentent un certain nombre de points communs.

Les unes et les autres constituent des ensembles dont les effectifs sont d'ordre de grandeur voisin, et dont le caractère interarmées, nettement affirmé, ne paraît absolument pas constituer un handicap pour que le fonctionnement en soit harmonieux.

Leurs moyens qui sont, au total, relativement modestes sont cependant adaptés aux missions qui leur incombent normalement, auxquelles viendrait s'ajouter l'accueil des renforts qui seraient nécessaires s'il fallait faire face à une situation de crise internationale grave.

Certes, toutes les installations ne sont pas parfaites, quelques travaux sont du reste en cours ou prévus pour apporter les améliorations nécessaires ; il faudra aussi que certains équipements soient renouvelés ou complétés, pour la marine notamment, à mesure que des matériels modernes entreront en service. Mais, au total, il n'en demeure pas moins que les moyens actuels tels qu'ils sont organisés et qu'ils fonctionnent, assurent leur mission d'affirmation et de garantie de la souveraineté française sans qu'il en résulte de charges excessives.